

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025 S²LOW

ID : 069-216900969-20250207-DEL_25_014-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	22	7	0

Date de convocation le 31 janvier 2025

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Xavier ODO, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP

FINANCEMENT DES SORTIES DÉCOUVERTES ET CULTURELLES DES ANNÉES 2024-2025 ET 2025-2026

La Ville souhaite maintenir son aide à l'organisation des sorties découvertes et culturelles en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires Grignerotes en leur apportant un soutien financier pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

Ainsi, la Ville propose d'octroyer une subvention forfaitaire annuelle de :

- 5 € par élève pour une sortie découverte dans l'année pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires ;
- 5 € par élève par une sortie culturelle dans l'année (élémentaires seulement).

Cette participation financière prendra la forme d'une subvention versée sur le compte OCCE de l'école concernée.

Les associations subventionnées sont les suivantes :

- **École Louis Pasteur :**
nom : OCCE du Rhône
siège : 5 rue Elsa Triolet 69500 Bron
- **École Irène Joliot-Curie :**
nom : OCCE du Rhône
siège : 5 rue Elsa Triolet 69500 Bron
- **École Simone Veil :**
nom : OCCE du Rhône
siège : 5 rue Elsa Triolet 69500 Bron
- **École Marie Curie :**



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 14/02/2025 SLOW

ID : 069-216900969-20250207-DEL_25_014-DE

nom : OCCE du Rhône
siège : 5 rue Elsa Triolet 69500 Bron

- **École Paul Gauguin :**
nom : OCCE du Rhône
siège : 5 rue Elsa Triolet 69500 Bron

En complément de cette participation financière, le Ville, en étroite collaboration avec les équipes éducatives, organise et finance les trajets en car des différentes classes tout au long de l'année.

Ce financement intervient en complément des projets culturels actuels portés en direction des élèves : DEMOS, orchestre, Lire à Grigny, ...

Vu la convention ci-jointe ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER les montants de la participation financière de la Ville pour les sorties découvertes et culturelles des écoles Grignerotes des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, soit :

- 5 € par élève pour une sortie découverte dans l'année pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires ;
- 5 € par élève par une sortie culturelle dans l'année (élémentaires seulement).

D'APPROUVER la convention ci-jointe, qui détermine les modalités d'attribution et de versement de cette participation financière ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à verser les subventions afférentes.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 07 février 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION DES SORTIES CULTURELLES ET DÉCOUVERTE DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Entre :

L'OCCE du Rhône, 5 rue Elsa Triolet 69500 BRON, représentée
par.....en sa qualité de,
d'une part,

et

la Ville de Grigny-sur-Rhône, représentée par Monsieur Xavier ODO, en sa qualité de Maire,
dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 7 février 2025,
d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET

Dans le cadre du soutien financier de la Ville pour l'organisation des sorties découvertes et culturelles, une aide financière est prévue pour favoriser ces sorties scolaires.
La présente convention définit les modalités de financement de ces sorties découvertes et culturelles organisées par les écoles maternelles et élémentaires Grignerotes, pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS GÉNÉRALES.

L'organisateur s'engage à avoir effectué toutes les démarches inhérentes au projet y compris auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

ARTICLE 3 - ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de la sortie scolaire.

ARTICLE 4 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Le montant de la participation financière annuelle de la Ville est de :

- 5 € par élève pour une sortie découverte dans l'année (élémentaire et maternelle).
- 5 € par élève par une sortie culturelle dans l'année (élémentaire uniquement).

Ce montant sera versé sur les comptes des écoles à l'OCCE du Rhône (5 rue Elsa Triolet 69500 BRON) chaque année sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

En complément de cette participation financière, le Ville, en étroite collaboration avec les équipes éducatives, organise et finance les trajets en car des différentes classes tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 069-216900969-20250207-DEL_25_014-DE

S²LOW

ARTICLE 5 - MONTANT MAXIMUM

Un montant maximum est déterminé pour l'année 2024-2025 :

- école Louis Pasteur : 3 030 €
- école Irène Joliot Curie : 2 830 €
- école Simone Veil : 535 €
- école Marie Curie : 805 €
- école Gauguin : 460 €

soit un total maximum de 7 660 €.

Pour l'année 2025-2026, le montant total de la participation de la Ville sera recalculée au regard du nombre d'élèves concernés.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans (années scolaires 2024-2025 et 2025-2026).

ARTICLE 7 - SUIVI DE LA CONVENTION

Le bilan d'utilisation de la subvention sera présenté en conseil d'école.

En cas de non utilisation des crédits alloués, les sommes seront déduites des crédits de l'année suivante.

Fait à,
le

Pour l'OCCE du Rhône,

Fait à Grigny-sur-Rhône,
le

Pour la Ville,
le Maire,
Xavier ODO.